

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le mardi 2 juillet 2013 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1) Ordre du jour

97-07-13 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *QUE* l'ordre du jour soit et est adopté avec modifications à l'article 3.1 qui est retiré et remise à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Adoption de procès-verbaux

2.1 Séance régulière du 3 juin 2013

98-07-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2013 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Procès-verbal de correction de la résolution 66-05-13 concernant la municipalisation conditionnelle de la rue Griffin

DÉPÔT **PROCÈS-VERBAL** de correction de la résolution numéro 66-05-2013 acceptant la municipalisation conditionnelle de la rue Griffin, Phase I ainsi que la rue Oak, Phase III.

Une erreur s'est glissée malencontreusement lors de l'inscription des lots.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

DÉCLARATION

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi, 6 mai 2013 et plus particulièrement de la résolution numéro 66-05-2013 de manière à corriger ce numéro de lot aux deux endroits et doit se lire 4 369 967 au lieu de 4 369 367.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

3) Urbanisme**3.1 Rapport des permis et certificats du mois de juin 2013**

DÉPÔT Le rapport des permis et certificats du mois de juin 2013 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Dépôt – Rapport sur l'utilisation de l'eau potable 2012

DÉPÔT *CONSIDÉRANT* l'article 41 du *Règlement sur l'eau potable* décrétant que le Directeur de l'Urbanisme et d'Environnement doit réaliser la présentation d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau au Conseil municipal au plus tard le 1^e avril de chaque année, ce rapport devant notamment contenir le bilan de l'usage de l'eau, la mise à jour du plan d'action relatif à la stratégie de l'eau potable ainsi qu'un suivi d'application du présent règlement ;

Le Directeur général certifie la réception du Rapport annuel de la Gestion d'eau potable pour l'année fiscale 2012 et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

3.3 Avis de motion – Règlement 456 modifiant le Règlement de zonage (352) afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones

AVIS DE MOTION *AVIS DE MOTION* est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 456 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (352) AFIN D'INTERDIRE L'ÉPANDAGE INDUSTRIEL, COMMERCIAL OU EXTENSIF DE DÉJECTIONS ANIMALES ET DE PRESCRIRE L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION DE TYPE SECONDAIRE AVANCÉ DANS CERTAINES ZONES »

3.4 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM13-140 concernant le 90, rue Mountain View – Implantation d'un abri à bois en cour avant – Prise en considération de la recommandation du CCU

CONSULTATION La présente demande est en consultation publique. M. Clive Kiley, Maire, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

99-07-13 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure DM13-140 déposée par Mme Lise Dubois, propriétaire du lot 4 367 032 situé 90, rue Mountain View, zone RU-64 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser l'implantation de l'abri à bois situé en cours avant, tel que représenté sur le plan réalisé par l'arpenteur-géomètre Raymond Julien en date du 14 février 2013 sous ses minutes 5043 ;

CONSIDÉRANT QUE le tableau 3 de l'article 7.1 du *Règlement de zonage (352)* stipule qu'un abri à bois doit être localisé en cours arrière ;

CONSIDÉRANT QUE la requérante souligne qu'elle ne peut pas implanter son abri à bois en cours arrière à cause de la présence de fortes pentes ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont délégué deux représentants afin de visiter les lieux et qu'à la lumière de cette visite il apparaît possible pour la requérante de respecter la réglementation municipale eu égard à la localisation de l'abri à bois ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de ne pas accepter la demande de dérogation mineure DM13-140 et d'exiger à la requérante de déplacer la remise à bois dérogatoire de manière à ce que celle-ci respecte la réglementation municipale ;

99-07-13

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de prendre en considération la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme mais de renverser leur décision et considérer ladite dérogation qui semble être très mineure ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde la présente demande de dérogation mineure DM13-140, compte tenu de la localisation et de la largeur vaste de son terrain, que la dérogation semble très mineure et qu'il n'y a pas d'inconvénient apparent pour les voisins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM13-141 concernant le lot 4 586 816 du Domaine Sherwood – Autorisation d'implantation d'un chalet de villégiature d'une dimension de 118 mètres carrés avec sous-sol, avec remise de plus de 25 mètres carrés – Prise en considération de la recommandation du CCU

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. M. Clive Kiley, Maire, explique l'objectif de la demande. Plusieurs commentaires sont formulés par l'assistance.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultation d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure DM13-141 sur trois points non conforme ;

CONSIDÉRANT QUE l'assistance demande des modifications afin de permettre la construction de fondations et sous-sol, de remises ainsi que de résidence plus grands qu'un chalet ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de réviser tous les interventions et revendications des personnes dans l'assistance et de revoir l'entente avec le développeur du Domaine de Sherwood ;

REPORTÉ

Il est unanimement décidé de reporter l'adoption ou le refus de ladite dérogation mineure DM13-141 à une séance ultérieure.

3.6 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM13-142 concernant le 33, rue Desrochers – Régularisation de l'implantation d'un garage détaché en cours avant secondaire – Prise en considération de la recommandation du CCU

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. M. Clive Kiley, Maire, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

100-07-13

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM13-142 déposée par M. Danny Parent, propriétaire du lot 4 368 443 situé au 33, rue Desrochers, zone H-14 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser l'implantation du garage détaché situé en cours avant secondaire à 2,89 m de la résidence, tel que représenté sur le plan réalisé par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin le 15 avril 2013 sous ses minutes 23647011 ;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure DM08-92 accordée le 2 août 2008 pour la construction dudit garage dans la deuxième cours avant ;

100-07-13

CONSIDÉRANT les tableaux 11 et 12 de l'article 7.1 du *Règlement de zonage* (352) qui stipulent qu'un garage détaché doit être localisé à un minimum de 3 m d'un bâtiment principal et avoir un marge de recul avant d'au moins 7,0 m dans la cours avant secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE cet élément dérogatoire fut engendré par une erreur d'implantation lors des travaux de construction et que ceux-ci ont été réalisés de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant subit actuellement un préjudice sérieux puisque celui-ci n'est pas en mesure de procéder à la vente de sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM13-142 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que présenté, la présente demande de dérogation mineure DM13-142.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM13-143 concernant le 159, rue Desrochers – Régularisation de l'implantation d'une partie d'un muret de soutènement situé en cour latérale avant partiellement sur la ligne latérale et avant – Prise en considération de la recommandation du CCU

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. M. Clive Kiley, Maire, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

101-07-13

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM13-143 déposée par M. Jean-François Boulay, propriétaire du lot 4 368 430 situé au 159, rue Desrochers, zone H-14 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser l'implantation d'une partie d'un muret de soutènement situé en cours latérale avant partiellement sur la ligne latérale et avant ;

CONSIDÉRANT l'article 10.9 du *Règlement de zonage* (352) qui stipule qu'un muret doit être localisé à 1 m des lignes avant, latérale ou arrière d'un lot ;

*CONSIDÉRANT QU'*il s'agit bien d'un cas mineur et que le fait d'appliquer le règlement aurait pour effet de demander le démentiellement dudit muret causant ainsi un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation, tel que déposée, la présente dérogation mineure DM13-143 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que présentée, la présente demande de dérogation mineure DM13-143.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 Consultation publique et adoption – Second projet – Règlement 453 modifiant le Règlement de zonage (352) afin de préciser les normes d’implantation de certains ouvrages et constructions

CONSULTATION

Le présent règlement est en consultation publique. M. François Bissonnette, Inspecteur municipal, résume et explique l’objectif des modifications règlementaires et quelques demandes de précisions se sont formulées par l’assistance. Aucune voix d’opposition ne s’est manifestée.

102-07-13

CONSIDÉRANT le projet de Règlement 453 modifiant le *Règlement de zonage (352) afin de préciser les normes d’implantation de certains ouvrages et construction, de préciser la juridiction de la municipalité dans les zones militaires* ;

*CONSIDÉRANT QU’*un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 3 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement ont été adoptés dans le premier projet du Règlement 447 le 7 janvier 2013 ;

*CONSIDÉRANT QU’*aucune voix d’opposition ne s’est manifestée lors de l’assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 453 comme s’il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

ET QUE la tenue de la séance de signature du registre des personnes habiles à voter aura lieu, conformément à la Loi, le mercredi 18 septembre 2013 de 9h à 21h.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3.9 Consultation publique et adoption – Règlement 454 modifiant le Règlement de lotissement (350) afin de modifier les normes de lotissement pour les chalets de villégiature

CONSULTATION

Le présent règlement est en consultation publique. M. François Bissonnette, Inspecteur municipal, résume et explique l’objectif des modifications règlementaires. Aucune voix d’opposition ne s’est manifestée.

RÈGLEMENT

*CONSIDÉRANT QU’*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 8 avril 2013 ;

NUMÉRO 454

*CONSIDÉRANT QU’*aucune voix d’opposition ne s’est manifestée lors de l’assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

Le règlement numéro 454 *Règlement de lotissement (350) afin de modifier les normes de lotissement pour les chalets de villégiature* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s’il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

3.10 Consultation publique et adoption – Règlement 455 modifiant le Règlement sur la gestion des permis et certificats (351) afin de permettre l'émission de permis pour les chalets de villégiature hors voie publique

CONSULTATION

Le présent règlement est en consultation publique. M. Clive Kiley, Maire, résume et explique l'objectif des modifications réglementaires. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 8 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

Le règlement numéro 455 *Règlement sur la gestion des permis et certificats (351) afin de permettre l'émission de permis pour les chalets de villégiature hors voie publique* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Municipalisation du sentier de la rue Oak

103-07-13

CONSIDÉRANT l'article 7 de l'annexe A du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)* ;

CONSIDÉRANT la demande de 2538-5436 Québec Inc. de municipaliser le sentier piétonnier entre les rues Oak et des Peupliers (pas ouvert) ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics confirme que les travaux ont été effectués conformément à la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, la municipalisation du sentier pédestre entre les rues Oak, Phase II et des Peupliers, Phase II (pas ouvert) sur le lot 4 369 629 ;

QUE Me Mario Boilard, notaire, soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition dudit sentier ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'une nouvelle surface pour le parc de jeux pour enfants

104-07-13

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la construction d'un parc sectoriel sur la rue Oak ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aménager la surface du sol entourant les modules de jeux ;

104-07-13

*CONSIDÉRANT QU'*une amélioration à l'aménagement des surfaces du sol sous les modules de jeux dans le parc central serait également souhaitable, compte tenu l'usure qui s'effectue sur à la nouvelle surface de caoutchouc par les copeaux de bois existants ;

*CONSIDÉRANT QU'*une étude préliminaire démontre qu'il serait avantageux de remplacer les copeaux du parc central de bois par une surface de, permettant d'utiliser ces copeaux existants pour l'aménagement du parc de la rue Oak, ou pour autres aménagements ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2013 de plus de 25 000\$ et de moins que 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d'offres, sur invitation et de prendre en considération les deux (2) options suivants :

Option 1 : Le réaménagement d'une surface en caoutchouc sous le module de jeu dans le secteur des jeux d'eau

Option 2 : Le réaménagement de l'option 1, avec l'ajout d'un aménagement similaire au parc sectoriel sur la rue Oak

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise que la dépense soit payée à même le fonds général, suivants les crédits votés et alloués au programme triennal d'immobilisations et au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Demande de modification à Transports Québec de la zone de limite de vitesse de 50 km/heure à l'ouest du boulevard Jacques-Cartier

105-07-13

CONSIDÉRANT l'augmentation du volume de circulation, depuis deux ans, sur le boulevard Jacques-Cartier ;

*CONSIDÉRANT QU'*il existe une zone de circulation à une vitesse de 50 km/heure dans l'artère principale de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette zone débute à quelques mètres à l'est de la rue Maple et se termine à la hauteur de la rue Matapédia ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation rend difficile l'accès au boulevard Jacques-Cartier pour les automobilistes empruntant la rue Maple ;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Jacques-Cartier, la Route 369 provincial, est sous la juridiction de Ministère des Transports Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon demande officiellement à Ministère des Transports Québec de déplacer la zone de circulation à une vitesse maximale de 50 km/heure à l'ouest de la rue Maple ;

ET QUE le Hugo Lépine, Directeur général, soit mandaté pour faire tout suivi nécessaire dans ce dossier pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs et Loisirs

Monsieur Clive Kiley, Maire félicite Monsieur. James Noonan et son équipe pour le succès du festival d'été le *Summerfest 2013* tenu au centre communautaire et au chalet municipal sur le chemin de Gosford.

Monsieur Stéphane Hamel lance un rappel à la population de l'activité familiale de courses de boîte à savon en fin de semaine prochain sur la rue des Mélèzes. Tous sont les bienvenues.

6) Période de questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité publique et Incendies**7.1 Avis de motion – Règlement 451 sur les systèmes d'alarmes incendie**AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 451 intitulé :

« RÈGLEMENT 451 SUR LES ALARMES INCENDIES »**7.2 Renouvellement de l'entente entre la Municipalité et l'École nationale des pompiers concernant la formation des pompiers volontaires**

106-07-13

CONSIDÉRANT l'entente de formation en vigueur avec *l'École nationale des pompiers du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente venait à échéance le 30 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon désire renouveler ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon renouvelle l'entente avec *l'École nationale des pompiers du Québec* pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Dépôt du Rapport sur l'application du plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Shannon le 1^{er} juin 2013

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport sur l'application du plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Shannon* et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

8) Environnement et Hygiène du milieu**8.1 Gestion des matières résiduelles**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8.2 Aqueduc et égout

Monsieur Clive Kiley, Maire reporte sur le dossier des égouts pluviaux relatif au plan d'intervention et d'entretien des fossés de décharges, des rues et routes de la Municipalité, qui est en préparation par les Directeurs de services.

Il résume aussi le dossier de l'aqueduc mentionnant que suite au feu sur le boulevard Jacques-Cartier la semaine dernière il n'y a aucun appel de plainte relatif à l'eau coloré, et espère que le problème des résidus dans le réseau d'aqueduc semble s'être résoudre après le rinçage annuel qui avait été devancé.

8.3 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

9) Culture et vie communautaire

Madame la conseillère Lucie Laperle nous avise que 33% des résidents font des prêts des biens et livres à la bibliothèque soit une hausse relative à 2012. Un total de 71.4 heures a été travaillé par les bénévoles.

9.1 Nomination des membres du Conseil local du patrimoine

107-07-13

CONSIDÉRANT le *Règlement sur le Conseil Local du Patrimoine (450)*, adopté le 4 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT les articles 5 et 10 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT la réception des candidatures de Mesdames Dale Feeney et Mme Lucie Laperle, et que ces dernières possèdent les aptitudes requises pour siéger au Conseil local du patrimoine ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité nomment Mesdames Dale Feeney et Mme Lucie Laperle comme membres du Conseil Local du Patrimoine pour un premier mandat qui prendra fin en juin 2015 ;

ET QUE les membres soient rémunérés pour chaque réunion à laquelle ils assistent selon le tarif en vigueur stipulé dans la *Grille des taux et tarifs* de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Dépôt – Rapport annuel 2012-2013 du Réseau Biblio

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport annuel 2012-2013 du Réseau Biblio* et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

10) MRC de la Jacques-Cartier

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

11) Correspondance

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de juin 2013 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

108-07-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel de payer les comptes suivants :

9043-2006 Québec Inc.	fourniture de sable - Summerfest et voirie	8 968.05 \$
9116-7957 Québec Inc.	honoraires professionnels - aqueduc - Domaine de Sherwood	3 598.72 \$
Agence du Revenu	DAS - mai	13 279.19 \$
A.P.C.H.Q.	Expo Habitat Québec 2014	5 576.43 \$
Aquatech	honoraires professionnels - aqueduc	1 298.43 \$
Archambault	livres	2 083.17 \$
Armtec	ponceau pour les dommages causés par la pluie	4 400.56 \$
Ass. Qué. du Loisir Municipal	abonnement - Vanessa	382.45 \$
Atco Structures & Logistics	location - roulotte	459.90 \$
Attaches Trans-Québec Inc.	bolts pour panneaux de signalisation	18.54 \$
Bell Canada	téléphone - CORRECTION	2 879.60 \$
Bell Mobilité	cellulaires	429.39 \$
Boutique du Plongeur Ltée.	entretien - compresseur	1 235.82 \$
Brigitte Olivier	remboursement - biblio	294.24 \$
Cam-Trac Bernières	location d'excavatrice - pluie diluviennes et voirie	8 945.61 \$
Canac Marquis Grenier	teinture, pièces, etc..pour les parcs	1 027.88 \$
Capitale en Fête	chaises pliantes - Summerfest	269.04 \$
Carrières Québec Inc.	travaux - voirie / dommages - pluies	7 763.63 \$
Cathy Savard	réunions - Comité consultatif de la famille et des aînés	90.00 \$
Celine Thomas	réunions - Comité consultatif de la famille et des aînés	90.00 \$
Centre Mécanique Shannon Inc.	réparations - camions	217.76 \$
Centre routier St-Marc Inc.	réparations - camion	248.98 \$
Certified Laboratories	kubota	516.99 \$
Claude Lacroix	location - équipement	57.49 \$
Clive Kiley	remboursement - kilométrage, stationnement, etc.	184.48 \$
Combeq	formation - Dominique	298.94 \$
Compugen	logiciel	128.59 \$
Concepts Gingras Inc.	location de toilettes - parcs	908.30 \$
Co-Op Ste-Catherine	pièces et équipement	188.68 \$
Dale Feeney	honoraires professionnels - mai et juin	2 875.00 \$
Diane Brulé	kilométrage - formation et repas	260.15 \$
Distributions LFP Prévost Inc.	lait, crème, eau	92.75 \$
Dominique Lalonde	kilométrage	54.00 \$
F. Dufresne	essence	727.56 \$
Fonds Information Foncier	avis de mutation	68.00 \$
Éditions Yvon Blais	mises à jour	52.92 \$
Elaine Neville	km.remboursement repas - journée de la pluie/fournitures	551.34 \$
ElectroMike	sonnette de porte - centre communautaire	64.38 \$
E.M.R.N.	équipement et fournitures - pompiers	811.13 \$
Entreprises Vimo Inc.	honoraires professionnels dommages 31 mai	4 254.08 \$
Équipement Val-Bélair	location - équipement - inondation 31 mai	128.77 \$
Express Mag	renouvellement	45.93 \$
Féd. de l'horticulture ornementale	dépliants - plantation et entretien bande riveraine	34.49 \$
F.Q.M.	service Dicom	10.34 \$
Francois Bissonnette	kilométrage	472.10 \$
Gaudreau Environnement Inc.	vidange - fosse septique - inondation	244.12 \$
Germaine Dubé Duplain	réunions - Comité consultatif de la famille et des aînés	360.00 \$
Germaine Pelletier	remboursement - kilométrage, stationnement, fournitures etc	57.49 \$
G.L.P. Paysagiste	honoraires professionnels - voirie	402.41 \$
Groupe GyroTech Inc.	équipement - incendies	797.64 \$
Habitations Danny Girard	honoraires professionnels - édifices	280.25 \$
H/G Électrique Inc.	honoraires professionnels - Summerfest	465.95 \$
Hydro-Québec	éclairage public, édifices	11 060.74 \$
Impressions Bleu Nuit	fournitures pour les camions	390.92 \$
Imprimerie Nicober Inc.	fournitures - bureau municipal et dépliants Summerfest	2 431.72 \$
Isabelle Michaud	réunions - Comité consultatif de la famille et des aînés	450.00 \$
June Chamberland	remboursement - frais de livraison - trophées - tacos	44.65 \$
Latulippe	bottes	495.59 \$
Librairie la liberté	livres	242.82 \$
Lucie Laperle	réunions - Comité consultatif de la famille et des aînés	90.00 \$
Magic Light	fournitures - Summerfest	345.90 \$
Maison Anglaise	livres	172.16 \$
Marie-Josée Monderie	remboursement km.	29.25 \$
Mario Lemire	remboursement - Winterfest	228.66 \$
Marius Garon Inc.	pièces - garage	174.39 \$

Martin Juneau	réunions - Comité consultatif de la famille et des aînés	90.00 \$
Merrill Allard Inc.	essence	4 420.04 \$
Méto Excavation Inc.	terrain baseball et voirie	344.52 \$
Maxxam	honoraires professionnels - testes d'eau	1 436.04 \$
Michel Filion	honoraires professionnels	79.56 \$
Microcom M Inc.	honoraires professionnels	1 375.76 \$
Moi & Cie	renouvellement	19.49 \$
Moisan Marketing	journal - mois de juin	3 981.41 \$
Monique Gauthier	décorations - Summerfest	50.56 \$
Mono Lino Inc.	bannière - Summerfest	137.97 \$
Monique Deubelbeiss	réunions - Comité consultatif de la famille et des aînés	360.00 \$
MRC de La Jacques-Cartier	honoraires professionnels - vente pour taxes	3 111.87 \$
Multi-Pierres Inc.	travaux voirie - rue Parc - pluies	92.71 \$
Murray Promotions	vêtements - voirie/parcs	624.54 \$
Mutuelles à performance Aon	frais de gestion - administration	2 477.01 \$
Net Plus Inc.	honoraires professionnels - juin	2 529.45 \$
Normand Légaré	remboursement - kilométrage - formation	29.25 \$
Orizon Mobile	système de communication	453.46 \$
Pare-pierre SP	pancartes et enseignes - Summerfest, etc.	1 272.19 \$
Patates Plus	pompiers	146.70 \$
Pauline Montreuil	repas - caucus	143.32 \$
Physimed	honoraires professionnels - examens	149.47 \$
Pièces d'autos Guill Val-Bélair	outils - voirie	390.90 \$
Pierre Bedard	remboursement - clés	28.63 \$
Postes Canada	Shannon Express -	1 203.59 \$
Publications du Québec	mises à jour	45.85 \$
Publicité PRT	plaquettes - naissance	371.95 \$
Raymond Robitaille Excavation	dernier versement - déneigement	72 679.18 \$
Réseau Transport de la Capitale	contrat - autobus - mois de juin et juillet	58 029.17 \$
Revenu Québec	DAS - mai - PP 21_22_23_24	35 879.25 \$
Richer Boulet	membrane pour les rues endommagées par les pluies	908.32 \$
R.M. Leduc & Cie.	fournitures - biblio	373.04 \$
Sani-Orléans Inc.	nettoyage - stations de pompage	2 589.82 \$
Séigraphie AJC	Alain Castonguay-honoraires professionnels Summerfest	389.13 \$
Serres Chemin des Iles	balconnières, fleurs annuels, etc...	3 227.98 \$
Services Technologiques A.C. Inc.	réparations	316.38 \$
Signalisation Lévis Inc.	signalisation	1 009.77 \$
Soudure Expert Gaudreau Inc.	réparations - souffleur et remorque	3 604.46 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures de bureau (cartouches d'encre, etc)	2 343.64 \$
Sports-Inter Plus	équipement - parcs et loisirs	820.65 \$
Stein Monast	honoraires professionnels	915.56 \$
Sylvie Cloutier	réunions - Comité consultatif de la famille et des aînés	540.00 \$
Vanessa Paquet-Labbé	remboursement - Summerfest, etc.	126.42 \$
Visa	achat - administration-incendies-voirie-parcs, etc.	1 008.89 \$
Vivre à la campagne	abonnement	13.23 \$
Voltec	honoraires professionnels - réseau d'éclairage	1 283.41 \$

Total 306 533.00 \$

108-07-13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative

ANNULÉ

13.1 RETIRÉ Autorisation d'embauche de monsieur Éric Blais, à titre permanent à temps plein, au poste de journalier au Service des Travaux publics

14) Finances et Greffe

14.1 Autorisation de signature des chèques et effets bancaires de la municipalité à la directrice des Finances et du Greffe pour la période du 30 juillet au 19 août 2013 inclusivement

109-07-12

*CONSIDÉRANT QU'*il est nécessaire d'effectuer des modifications aux signataires autorisés sur les comptes de banque municipaux ;

CONSIDÉRANT les vacances du Directeur général du 30 juillet 2013 au 19 août 2013 inclusivement ;

EN CONSÉQUENCE,

109-07-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise l'ajout de la signataire Mme Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe, sur les chèques et effets bancaires de la Municipalité, pour la période du 30 juillet 2013 au 19 août 2013 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Dépôt – Bilan 2012 de la Cour municipale commune de Saint-Raymond

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du bilan de l'année 2012 de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

14.3 Autorisation de procéder aux ajustements salariaux recommandés dans le certificat d'équité salariale 2013

110-07-2013

CONSIDÉRANT les articles 76 et suivants sur la *Loi sur l'équité salariale* relatif au maintien de l'équité salariale d'une entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté sa politique d'équité salariale, mise en vigueur le 21 novembre 2001, par la résolution 188-12-2001 ;

CONSIDÉRANT l'article 70 de la *Loi sur l'équité salariale* sur l'étalement des versements d'un ajustement salariale ;

CONSIDÉRANT le dépôt par le Directrice des Finances et du Greffe le 30 mai 2013 du certificat de l'équité salariale de maintien et les ajustements à y apporter ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte le certificat de maintien de l'équité salariale, déposé par le Directeur général, conformément à la *Loi sur l'équité salariale* ;

QUE la Municipalité de Shannon approuve l'ajustement de salaire établi par ledit certificat de maintien eu égard à la Responsable de la Bibliothèque et autorise qu'il soit versé immédiatement ;

ET QUE la Municipalité de Shannon approuve l'ajustement de salaire en égard à la Responsable des loisirs et de la Vie communautaire et autorise que le versement soit étalé sur une période de quatre (4) ans, débutant le 1^e janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Varia et déclarations des conseillers

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

16) Période de questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 20h55.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général